

Europe Écologie Les Verts : le parti de la transparence sous le coup de deux plaintes pénales pour détournement de fonds publics



Le parti écologiste se trouve sous le coup de deux plaintes pénales déposées au parquet de Paris. Pour Jean-Vincent Placé, il y aura classement sans suite. En tout cas, la justice semble se "hâter lentement" face à un parti qui pourrait revenir dans le giron de la majorité.

Avec Gilles Gaetner

- **Le parti Europe Ecologie- Les Verts (EE-LV) se trouve sous le coup de deux plaintes pour détournement de fonds publics déposées au Parquet de Paris.** Dans le collimateur, le CEDIS un organisme de formation des élus et Green Lotus une association qui s'occupe de développement durable en Birmanie
- **A l'origine de ces plaintes, le président d'une association de contribuables, l'Union des contribuables franciliens.** Son objectif : veiller à la bonne utilisation des deniers publics et saisir la justice en cas de présomption de dérives
- L'avocate de l'UCF déplore que, dans cette affaire, **la justice ne dispose pas des mêmes moyens que pour des dossiers aussi médiatisés que ceux de Bygmalion ou Bettencourt**
- Jean-Vincent Placé, le sénateur de l'Essonne qui apparait implicitement dans l'affaire du CEDIS, qu'il a longtemps dirigé, se veut serein : **tout a été contrôlé, affirme-t-il, par la Commission de contrôle du ministère de l'Intérieur et les commissaires aux comptes**
- Décidément, le parti écologiste a bien des soucis : **un ancien député européen, Karim Zéribi a été mis en examen début avril pour abus de confiance et détournement de fonds publics** par un juge d'instruction de Marseille.

Sale temps pour Europe Ecologie - Les Verts (EE-LV). **Après l'enquête préliminaire diligentée depuis 2014 sur le CEDIS, organisme de formation des élus, la mise en examen début avril, pour abus de confiance de Karim Zéribi, ancien député européen, voici qu'une association située dans l'orbite des Verts, Green Lotus vient de faire l'objet d'une plainte au Procureur de Paris.** Elle vise implicitement l'ancien animateur de Green Lotus, Jean-Marc Brûlé, président du groupe EE-LV au conseil régional d'Ile-de-France et ancien maire de Cesson (Seine-et-Marne). Association qui a pour objet d'aider au développement de la Birmanie, **Green Lotus a en effet reçu en septembre 2014, une subvention du Conseil régional de 60.000 euros dans des conditions apparemment peu orthodoxes...** A l'origine de cette plainte, comme dans celle qui concerne le CEDIS, un ancien consultant, habitant Rouen, animateur de l'Union des contribuables franciliens (UCF), association qui veille à une bonne utilisation des deniers publics. Il s'appelle Numa Rengot. Jadis proche de l'UMP, il a abandonné tout combat partisan avec un objectif : débusquer détournements de fonds publics, faits d'abus de confiance et autres prises illégales d'intérêt. Et à chaque fois que cela est possible, saisir la justice via une jeune avocate parisienne très combative, Me Beryl Brown. Laquelle confie à Atlantico : "Il s'agit d'une démarche pragmatique qui vise à comprendre comment sont réellement employés les deniers publics issus des impôts

locaux. L'objectif de mon client –l'UCF- est d'obtenir enfin les réponses judiciaires aux questions posées par les observateurs publics qui révèlent des comportements passibles de sanctions pénales". Et Me Brown de déplorer que dans les affaires qui n'ont pas le même retentissement médiatique que celles de Bygmalion ou Bettencourt la justice ne dispose pas de moyens suffisants.

Reste que si vous ajoutez les négligences de Jean-Vincent Placé, ancien président du groupe EE-LV au conseil régional de l'Île-de-France, actuellement sénateur de l'Essonne, qui oublie de régler ses PV pour mauvais stationnement, on comprend que la réputation du mouvement puisse en souffrir.

Voilà qui tombe mal pour le parti écologiste qui aimerait entrer au gouvernement, au cas où François Hollande annoncerait un remaniement. La plainte récente contre Green Lotus tombe d'autant plus mal que Brûlé est un proche du sénateur Vincent Placé qui lui-même pourrait être amené à fournir aux enquêteurs des explications sur la gestion du CEDIS, subventionné par le conseil régional d'Île-de-France, à hauteur de 170.000 euros par an. La PJ poursuit en effet ses investigations commencées en février 2014 ... Investigations qui semblent se "hâter lentement". **Une chose est sûre : ces initiatives écorcent l'image d'un mouvement qui a toujours mis en avant le principe de citoyenneté et dénoncé la corruption qui gangrène les autres partis politiques. Il semble fini le temps où le parti avait comme figure emblématique, l'ancienne juge d'instruction Eva Joly, celle-là même qui fit trembler dans les années 90 tout le gotha du patronat et la crème de nos élites...** Aujourd'hui, Eva Joly se tait. Sans doute abasourdie par ce qui se passe dans son mouvement. Pour comprendre les dérives qui se font jour au sein d'EE-LV, un retour en arrière s'impose.

Nous sommes le 20 novembre 2011. Ce jour-là, vers six heures du matin, on sonne à la porte de l'appartement de Felipe de la Roche, situé dans le XVème arrondissement de Paris. A peine ce dernier, qui est membre du conseil fédéral d'EE-LV, a-t-il ouvert, qu'il a droit à un violent coup de poing dans le visage. Il tombe. Les deux agresseurs s'enfuient après l'avoir menacé de mort. **Banale agression de petits voyous ou règlement de compte politique ? Sans doute la deuxième hypothèse...** En effet, coïncidence troublante, de la Roche devait se rendre ce jour-là au siège de la CFDT dans le XIXème arrondissement de Paris, où devait se tenir le conseil fédéral du parti, composé de 150 délégués. A cette occasion, il devait présenter une motion intitulée "Transparence et conflit d'intérêt" dans laquelle il devait évoquer l'absence de transparence du mouvement. Ce texte était signé par 18 membres du parti, parmi lesquels Pierre Larrouturou, conseiller régional EE-LV à l'époque, qui a, depuis quitté le parti... En réalité, cette motion constituait une réponse à la Commission des comptes de campagne et des financements politiques qui, dans son rapport annuel, épinglait le parti écologiste pour l'année 2010. En effet, l'instance critiquait, entre autres, le paiement exagéré de prestations intellectuelles, par définition peu quantifiables... Egalement mis en cause, des règlements effectués par des tiers, sans justificatifs. Déjà, à l'occasion de ce conseil fédéral, commençaient à poindre quelques reproches en direction de Jean-Vincent Placé à propos du CEDIS, l'organisme de formation des élus qu'il dirigeait. Ce que ne goûtait guère l'intéressé. D'autant qu'un autre militant, Hugues Bonneville, rédigeait un texte de 4 pages, où il s'interrogeait sur le manque de transparence régnant au CEDIS, allant jusqu'à évoquer un abus de confiance ou une prise illégale d'intérêt. Ambiance. **Une opération "mains propres" allait-elle s'engager chez les Verts ? Et bien, oui. Le coup d'envoi allait être donné le 26 janvier 2014 à l'initiative de Numa Rengot, le président de l'Union des contribuables franciliens.** Dans le collimateur précisément, le CEDIS, dirigé de 2004 à 2011, par Jean-Vincent Placé. Rengot, s'appuyant sur le reportage *Cash Investigation* diffusé sur France 2, dénonçait, via son avocate, Beryl Brown l'acquisition pour 75.000 euros, en 2004, des parts d'une SCI "Un toit pour les Verts" destinées à acheter son siège social à Paris. [La SCI a été revendue en 2005]. Un achat fort éloigné de l'objet du CEDIS- la formation des élus, rappelons-le- et qui pourrait s'apparenter à un détournement de fonds publics. Autre question épineuse : les journées de formation... Il semble qu'il est arrivé au CEDIS de facturer trois journées pour certains élus... alors que ces derniers n'assistaient qu'à une seule ! Que dire encore des 20.000 euros dépensés en 2004, par le CEDIS pour la location d'une salle à Toulon lors de l'Université d'été des Verts ! Interrogé par Atlantico sur cette plainte, le sénateur Placé, répond, après avoir martelé n'avoir jamais été président de cet organisme, mais "directeur salarié" ou "dirigeant moral" : **"Tout a été fait dans les règles. Le CEDIS a vu ses comptes certifiés par la commission de contrôle des comptes du Ministère de l'Intérieur et les commissaires aux comptes. Vous écrivez ce que vous voulez, mais je vous le dis : cette plainte finira par un classement sans suite".** Le sénateur serait-il un adepte de la méthode Coué ?

Il y a peu, le 2 mars 2015, une nouvelle plainte a été déposée par l'Union des contribuables franciliens. Elle vise cette fois Green Lotus, association loi de 1901 dont l'objet est de contribuer au dialogue national en faveur de la démocratie et du développement durable en Birmanie. En principe, toute subvention est décidée, dans un premier temps, sur la base d'un rapport du président du conseil régional. Puis, dans un second, le projet est récapitulé sur une fiche indiquant le montant de la subvention proposée, - 60.000 euros donc- la présentation de l'organisme et le nom du dirigeant. **Or l'identité de ce dernier ne figure pas sur la fiche projet. S'agit-il d'un simple oubli ? Si tel est le cas, pour quelles raisons ?...** Pourtant, il a été voté ! Alors, aurait-on voulu ne pas révéler que le président de Lotus –jusqu'en mai 2012-, Jean-Marc Brûlé recevait une subvention de Jean-Marc Brûlé, président du groupe EE-LV au conseil régional ? **Autre bizarrerie : Green Lotus se trouve domicilié dans les mêmes locaux qu'une autre association, L'Atelier –Le Centre de ressources régional de l' Economie sociale et solidaire- présidé par ... un certain Jean-Marc Brûlé.** Cela signifierait-il que Brûlé demeure le président de fait de Green Lotus ? En tout cas, il est sacrément loti, l'Atelier : 1 million d'euros d'aide publique chaque année. Décidément, à en croire la plainte, la transparence ne semble pas être la règle au conseil régional. **Jugez plutôt : une subvention, dès lors qu'elle dépasse la somme de 23.000 euros, doit faire l'objet d'une convention ad hoc selon la loi du 12 avril 2000.** Or, dans ce cas, aucune convention ne semble avoir été signée entre la région et Green Lotus. Au moment de l'attribution de la subvention à Green Lotus en septembre 2014, Valérie Pécresse, chef de file (UMP) de l'opposition au conseil régional d'Île-de-France, faisait remarquer que cette association avait perçu 15.000 euros au titre de la Réserve parlementaire EE-LV en 2014. Contre 44.000 en 2013. Elle soulignait encore que Green Lotus n'avait publié aucun rapport d'activité depuis 2003.

Désormais, comme le PS, l'UMP, le Front national, les Verts risquent de devoir s'expliquer devant la justice à l'occasion de chaque campagne électorale, le parti écologiste nous a joué la carte de la vertu et du talent. Au fond, derrière ce dossier, c'est tout le problème des subventions publiques versées aux associations qui est posé. Souvent, le vote d'une aide votée par une

instance élue –conseil régional ou conseil général- correspond à des objectifs clientélistes. Une façon de s'attirer le soutien de tel ou tel groupe politique. Parfois, la subvention sert les intérêts d'un élu. C'est ce que reproche la justice marseillaise à l'ancien député européen EE-LV, Karim Zéribi, actuellement conseiller municipal de Marseille. **Cet ancien footballeur professionnel, jadis membre du cabinet de Jean-Pierre Chevènement à l'Intérieur, aurait utilisé, à des fins électorales, une association destinée à aider des jeunes des quartiers défavorisés, Agir pour la compétence et le recrutement (APC-R).** Selon les investigations policières, il aurait détourné environ 50.000 euros. Détail qui ne manque pas de piquant : APC-R a son siège dans le XVIIIème arrondissement de Paris, mais a été subventionnée par le Conseil général des Bouches-du-Rhône dont le président n'était autre, jusqu'à sa récente défaite de mars, que Jean-Noël Guérini. Interrogé sur les déboires judiciaires de Zéribi, Jean-Vincent Placé nous déclare : "Karim a toute ma sympathie." Chez les Verts, on a le sens de l'amitié.